



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

Le sept juillet deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le premier juillet deux mille vingt-cinq, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Étaient présents (20) :

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, MME BRIZARD, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, M. BERTHOU, MME TEILLET, M. PLAINEAU, M. LE COZ, M. LE CAM, MME MERLET, MME KERFOURN, M. DABIN, M. MOUSSU, M. DRÉAN, MME PÉRESSE, MME DELERUE, M. MICHENOT, MME PAQUET.

Absents, excusés et représentés (7) :

M. BROUNAIS a donné pouvoir à M. BERTHOU,
MME LALLEMAND a donné pouvoir à MME BRIZARD,
MME SÉROT a donné pouvoir à M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE,
M. LÉCUYER a donné pouvoir à M. MONNIÉ,
MME FOURAGE a donné pouvoir à MME MÉRIADEC,
M. LABARRE a donné pouvoir à M. DRÉAN,
M. LÉCUREUIL a donné pouvoir à MME PÉRESSE

Absents (2) :

M. GOUPIL
M. AMPROU

Secrétaire de séance : MME BRIZARD

ORDRE DU JOUR

❖ Informations

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2025.

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

❖ Finances et Ressources Humaines

2025-36 / Décision modificative.

2025-37 / Convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes Métropole à la commune du Pellerin.

2025-38 / Demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles de Loire-Atlantique dans le cadre de la restauration du christ en bois, classé monument historique, de l'Église du Pellerin.

2025-39 / Recrutement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026.

2025-40 / Modification du tableau des effectifs.

2025-41 / Recensement de la population 2026 : désignation de coordonnateurs et création d'emplois d'agents recenseurs.

❖ Petite enfance - Enfance - Jeunesse

2025-42/ Participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques - scolarisation des enfants des communes extérieures - année scolaire 2024-2025.

2025-43/ Approbation de la convention pour la mise en place de la tarification sociale dans les restaurants scolaires.

❖ Urbanisme

2025-44/ Régularisation foncière sur le Secteur du canal maritime de la Martinière : abrogation de la délibération n°2024-90 du conseil municipal du 18/12/2024.

2025-45/ Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) – avis de la Commune.

2025-46/ Aide aux maires bâtisseurs.

2025-47/ Acquisition de la parcelle cadastrée AM113 auprès du CIF.

❖ Culture – Démocratie participative - Manifestation

2025-48/ Étude sur la lecture publique réalisée par l'AURAN - Convention.

❖ Questions et informations diverses

Informations

1/ : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2025.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:02:50

Monsieur le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 00:03:16 de M. Moussu qui remarque une erreur dans le décompte des votes pour la délibération 2025-32.

Le procès-verbal est approuvé par :

18 voix pour

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, MME BRIZARD, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, M. BERTHOU, MME TEILLET, M. PLAINEAU, M. LE CAM, MME MERLET, MME KERFOURN, M. DABIN, M. MOUSSU, M. DRÉAN, MME PÉRESSE, MME DELERUE, M. MICHENOT.

Pour information :

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 19/05/2025 : M. LE COZ, M. GOUPIIL, M. AMPROU et MME PAQUET.

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 07/07/2025 : M. BROUNAIS, MME LALLEMAND, MME SÉROT, M. LÉCUYER, MME FOURAGE, M. LABARRE, M. LÉCUREUIL.

2/ Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:06:00

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 00:07:11 de :

- Mme Paquet qui remarque que le nom est remplacé par "XXX" dans un document.
- M. Moussu qui demande si les charges (eau, électricité, gaz) sont comprises dans le loyer de 250 €.

Finances - Ressources Humaines

2025-36/ Décision modificative.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:09:45

Monsieur Monnié présente les éléments de la décision modificative.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 00:14:55 de

- Mme Paquet au sujet du transfert de 40 000 € des bâtiments scolaires aux bâtiments sportifs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 19 voix pour, 6 abstentions (M. Labarre, Mme Péresse, Mme Delerue, M. Dréan, M. Lécureuil, M. Moussu) et 2 contre (M. Michenot et Mme Paquet).

2025-37/ Convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes Métropole à la commune du Pellerin.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:19:48

Monsieur Bihan présente la convention avec Nantes Métropole dans le cadre de la gestion de sites à vocation touristique et à rayonnement extra-communal, soit au Pellerin le Canal de la Martinière.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention entre Nantes Métropole et la commune du Pellerin pour le versement en 2025 du fonds de concours au titre de l'année 2024 lequel s'élève à 5 180 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-38/ Demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles de Loire-Atlantique dans le cadre de la restauration du christ en bois, classé monument historique, de l'Église du Pellerin.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:22:08

Monsieur le Maire présente la demande de subvention faite auprès de la DRAC dans le cadre de la restauration du Christ en croix classé monument historique qui se trouve dans l'église du Pellerin.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 00:23:22 de :

- M. Michenot qui soulève la question de la visibilité de l'œuvre en raison de la fermeture de l'église et souhaite savoir s'il existe un inventaire d'autres œuvres qui pourraient être restaurer.
- M. Moussu au sujet du caractère d'urgence.
- M. Dréan qui s'interroge sur la régularité de l'entretien du Christ.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le projet de restauration du Christ en croix classé Monument Historique, situé dans l'église Notre-Dame-de-l'Assomption ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la DRAC Pays de la Loire pour le financement de ces travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération, y compris la convention de subvention et les marchés de travaux.

Approuvé à l'unanimité.

2025-39/ Recrutement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour la période du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:28:01

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les besoins qui peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les différents services de la Commune pour la période allant du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 00:29:33 de :

- Mme Delerue qui demande ce qui se passe si un animateur n'est pas recruté pour les activités multisports.
- M. Michenot fait une remarque sur la complexité du dispositif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les conditions fixées par les articles L.332-23-1 et L.332-23-2 du code précité ;

- de charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature du poste à occuper et des fonctions à exercer et du profil requis ;
- d'approuver les créations des emplois non permanents à temps complet et à temps non complet susmentionnés ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au Budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 21 voix pour et 6 abstentions (M. Labarre, Mme Péresse, Mme Delerue, M. Dréan, M. Lécureuil, M. Moussu).

2025-40/ Modification du tableau des effectifs.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:33:17

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 00:35:27 de :

- Mme Paquet demande quand les agents promus seront repositionnés et si le CST est informé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- d'approuver la création des postes susmentionnés ;
- de modifier le tableau des effectifs ;
- d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-41/ Recensement de la population 2026 : désignation de coordonnateurs et création d'emplois d'agents recenseurs.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:37:18

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur et de créer des emplois de recenseurs pour le recensement prévu en 2026.



Pas d'interventions ni de débat

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à nommer un coordonnateur principal et un coordonnateur suppléant afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2026 ;
- d'autoriser le Maire à recruter par contrat douze agents recenseurs dans les conditions indiquées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

2025-42/ Participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques - scolarisation des enfants des communes extérieures - année scolaire 2024-2025.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:40:06

Madame Mériadec indique que la scolarisation d'un enfant hors de sa commune de résidence est soumise à un mécanisme de répartition des frais de scolarisation entre commune d'accueil et commune de résidence.

 Pas d'interventions ni de débat

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- d'approuver les tarifs présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-43/ Approbation de la convention pour la mise en place de la tarification sociale dans les restaurants scolaires.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:41:59

Madame Mériadec présente au Conseil Municipal la convention.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 00:43:00 de :

- Mme Delerue qui demande la date d'échéance de la convention.
- M. Michenot qui indique que la tarification à 1 euro faisait partie du programme de son groupe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- d'approuver la convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-44/ Régularisation foncière sur le Secteur du canal maritime de la Martinière : abroge et remplace la délibération n°2024-90 du conseil municipal du 18/12/2024.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:45:28

Madame Dousset présente les éléments modificatifs de la délibération.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 00:48:08 de :

- Mme Paquet qui demande pourquoi les superficies correctes n'étaient pas disponibles en décembre 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- d'abroger et remplacer la délibération n°2024-90 du conseil municipal du 18/12/2024
- d'approuver l'acquisition des parcelles susmentionnées, propriété de l'Union des Syndicats des Marais du Sud Loire et accepter la déclaration d'abandon nécessaire dans le cadre de la régularisation foncière ;
- de mettre en œuvre les démarches administratives nécessaires auprès de la Direction Générale des Impôts dans l'objectif d'incorporer, à terme, les parcelles susmentionnées dans le patrimoine communal. Un acte notarié, dont les frais seront à la charge de la Commune, sera par la suite publié au Service de Publicité Foncière ;
- d'autoriser Monsieur le Maire et l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-45/ Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) - avis de la Commune.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:49:44

Madame Dousset indique la délibération a pour objectif de formaliser les observations que peut émettre la Commune du Pellerin sur le projet de PLUm.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:54:56 de :

- M. Michenot qui commente positivement la qualité de la commission urbanisme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'émettre sur le projet de Plan Local d'Urbanisme métropolitain modifié les observations exposées ci-avant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-46/ Aide aux maires bâtisseurs.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:57:01

Madame Dousset indique que dans le cadre du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, et pour répondre au besoin de logement des Français, l'État accompagne la relance de la construction durable à travers un dispositif d'aide aux maires bâtisseurs.

-  Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:58:46 de :
- Mme Paquet s'interroge sur la pertinence de voter une délibération sans projet concret de logements et se demande pourquoi la commune n'a pas sollicité une autre aide du fonds vert.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire et l'Adjoint délégué à déposer auprès des services compétents, un dossier de candidature pour l'aide aux maires bâtisseurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire et l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-47/ Acquisition de la parcelle cadastrée AM113 auprès du CIF.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:03:07

Madame Dousset explique que la Commune du Pellerin souhaite acquérir à titre gratuit la parcelle AM113 auprès du CIF.

 Pas d'interventions ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AM113 d'une contenance de 114 m², libre de toute occupation, parcelle cédée gratuitement par le CIF, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-48/ Étude sur la lecture publique réalisée par l'AURAN - Convention.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:05:38

Monsieur le Maire explique qu'afin d'établir un diagnostic de l'état de la lecture publique sur son territoire, Nantes Métropole a confié à l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN), la réalisation d'une étude sur l'offre des bibliothèques/médiathèques à l'échelle des 24 communes de la Métropole.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:09:17 de :

- M. Moussu qui s'interroge sur ce que recouvre le terme « identifiant » et rappelle les points de ce dossier qui interpelle son groupe, notamment en termes de sécurité des données, leurs transferts à un sous-traitant...
- M. Michenot pose des questions précises sur les failles RGPD : anonymisation, transferts de données hors UE, information des usagers, droit d'opposition.
- Mme Paquet qui regrette de ne pas avoir eu la dernière version de l'avis du DPO.
- M. Dréan qui demande pourquoi la Métropole ne fait pas l'anonymisation elle-même.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ci-jointe à conclure entre Nantes Métropole et la commune du Pellerin afin de régler les modalités de partage et traitement des données personnelles des usagers abonnés de la bibliothèque / médiathèque dans le cadre de l'étude réalisée par l'AURAN sur l'état de la lecture publique sur le territoire métropolitain ;
- d'autoriser Monsieur le/la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer la convention ci-jointe.

Approuvé par 23 voix pour, 3 abstentions (M. Labarre, Mme Delerue, M. Dréan) et 1 contre (M. Moussu).

Questions diverses

Intervention n°1.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:04:36

Mme Dousset annonce au conseil municipal que c'est sa dernière intervention en tant qu'adjointe à l'urbanisme, une fonction qu'elle quitte tout en restant conseillère municipale, pour se consacrer à de nouveaux projets.

Intervention n°2.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:20:26

M. le Maire annonce la création d'un Carré Militaire dans le cimetière du 11 novembre avec notamment le déplacement du monument aux morts de 1870 et l'indication du nom des pellerinais Morts pour la France.

Questions orales

Question du Groupe Alternative Écocitoyenne Pellerinaise

Question n°1 au sujet des liaisons cyclables.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:21:52

« Nous avons aperçu des panneaux mentionnant Brains, La Montagne, Bouaye, St-Jean-de-Boiseau sur un projet de liaisons cyclables. Quelles sont les raisons qui ont fait que la commune n'a pas été associée sur le projet "Liaison cyclable maillage intercommunal »

 Réponse de Monsieur Bihan sur la vidéo en ligne à partir de 01:22:12 sur le fait qu'il a été sollicité à plusieurs reprises ces cinq dernières années pour participer à des projets cyclables portés par Nantes Métropole : le schéma directeur cyclable, les "grandes voies vélo" et un projet de "pistes intercommunales"… Il indique que pour le premier projet Le Pellerin a été oublié malgré sa présence aux réunions, pour le second il a été informé tardivement qu'un totem allait être installé au niveau de l'arrêt de bus une fois les travaux de la place terminés et pour le dernier il n'a pas été associé.

Fin de la séance à 20h27

Fait au Pellerin,

Sylvia Brizard
3^{ème} Adjointe

Déléguée aux Affaires Sociales et à la Solidarité
Secrétaire de séance

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE,

M. MONNIÉ,

M. BERTHOU,

M. LE COZ,

MME KERFOURN,

M. DRÉAN,

MME MÉRIADEC,

MME DOUSSET,

MME TEILLET,

M. LE CAM,

MME BRIZARD

M. BIHAN,

M. PLAINEAU,

MME MERLET,

M. DABIN,

M. MOUSSU,

MME PÉRESSE,

MME DELERUE,

M. MICHENOT.